

CONSEIL COMMUNAL

MORGES

Oui à l'étude pour Morges-Gare-Sud

Le Conseil communal a finalement dit oui au crédit de 495 000 francs, destiné à financer les projets communaux (logements protégés, bâtiment scolaire de 12 classes, maison de quartier, antenne de police, etc), dans le cadre du PPA Morges-Gare-Sud. Ce vote favorable, à une majorité évidente, moins dix abstentions, a été acquis au terme d'un long débat autour notamment d'un amendement déposé par le jeune PLR Baptiste Müller.

Celui-ci demandait que l'affectation définitive des surfaces dévolues à la Ville de Morges fasse l'objet d'un préavis spécifique et d'un vote du délibérant. Cette proposition a été écartée par 41 non contre 32 oui et 8 abstentions. Les divers intervenants, à gauche comme à droite, ont souligné l'importance de l'enjeu pour la ville de Morges et exprimé la volonté commune d'aller de l'avant. Il n'y a pas de quoi fouetter un Vert, un socialiste ou même un PLR.

«Nous souhaitons seulement que l'étape suivante soit sécurisée, pour permettre au Conseil communal de se déterminer», a notamment déclaré le PLR Jean-Hugues Busslinger. De son côté, rejetant l'amendement, le municipal Denis Pittet a promis que le délibérant «aurait toute latitude de se prononcer.» ● MR

Des travaux qui ne peuvent être reportés

En attente de l'étude sur la planification de l'avenir de Beausobre, dont les conclusions pourraient tomber avant l'été, le Conseil communal a octroyé mercredi passé un crédit de 277 000 francs pour des travaux urgents sur le site. Ce chantier ne peut être reporté, s'agissant de mise en conformité, notamment en matière de sécurité, des installations, et du changement des cloisons mobiles des foyers. Le remplacement de celles-ci devrait intervenir durant les vacances estivales, période de moins grande fréquentation de ces locaux, espère l'exécutif. ● MR

ÉTOY L'Espérance vient de nommer un vainqueur pour un concours d'architecture visant à rénover ses ateliers et créer un lieu de soins et d'hébergement pour personnes vieillissantes.

Rénovation et renouveau à l'Espérance

FABIENNE MORAND
fmorand@lacote.ch

Pour la première fois de sa longue histoire, l'institution L'Espérance, à Etoy, a organisé un concours architectural. Elle est soumise au marché public et les projets sont d'une grande envergure. Les architectes avaient le choix entre démolir ou rénover le bâtiment en «H» qui accueille les nombreux ateliers pour quelque 200 places de travail et reconstruire celui où se trouve aujourd'hui la piscine. A cet emplacement, l'Espérance a prévu de créer un lieu de soins et d'hébergement pour personnes vieillissantes de 30 places. «L'espérance de vie d'une personne trisomique est maintenant quasi identique à celle des autres», a souligné le directeur Charles-Edouard Bagnoud, mercredi dernier lors de la présentation des projets. «Nous avons regardé avec l'institution de Lavigny et Perceval, à Saint-Prex, si nous nous réunissions pour réaliser un projet en commun. Finalement, nous avons préféré plusieurs petites structures», a-t-il ajouté.

Face à l'ampleur des travaux, l'Espérance a exigé que les architectes soient accompagnés d'un ingénieur. «Ce qui a eu pour effet de limiter la participation, a constaté Nicolas Joye, l'architecte-conseil. Sur les 14 concurrents inscrits, dix nous ont rendu un projet, dont sept ont suggéré de transformer les ateliers existants et trois de tout démolir et reconstruire.» Dans les quatre dossiers primés, deux proposent des transformations qui offrent un avantage économique et permettront aussi de continuer d'utiliser une partie des ateliers durant les travaux. Ces bâtiments en «H» qui ouvre sur les terrains de sports ont été construits en 1972 et la partie nord, qui a gardé la même typologie, dans les années 2000. Le comité a relevé l'excellente qualité des projets présentés et a fini par porter son choix sur celui intitulé «Regards croisés», d'Elena



De g. à d.: Charles-Edouard Bagnoud (directeur), Nicolas Joye (architecte responsable du concours) et Bernard Studer (président du concours) tenant la maquette montrant l'étendue du site de l'Espérance. Ci-dessous, une image de synthèse des ateliers après rénovation. CÉDRIC SANDOZ ET FWG ARCHITECTES POUR L'IMAGE DE SYNTHÈSE



Farini et Christophe Widerski, de FWG architectes sàrl, à Lausanne, avec Marco Barragans de Kung et associés SA comme ingénieur civil.

Garder la perméabilité

Ce duo d'architectes propose un hébergement organisé dans un volume en forme de «Z», avec l'accueil et la piscine au rez, le centre de santé et les unités de soins aux deux étages supérieurs. Cette organisation permet d'offrir des espaces de vie tournés vers la place de l'Espérance et d'autres vers le pay-

sage lémanique. Au sujet des ateliers, les auteurs proposent une transformation en s'appuyant sur la structure portante en béton. La coursive qui longe les ateliers sera couverte et offrira un espace de circulation intérieur. Certaines parties de l'existant seront surélevées et les ateliers relocalisés en fonction de leurs besoins et offres. L'Espérance se dirige également vers des espaces polyvalents, afin de changer l'affectation si une activité n'a plus de succès. Toutefois, celles-ci resteront toujours

du domaine artisanal et de créativité.

«C'est notre philosophie de privilégier le patrimoine en le sauvegardant», a réagi Christophe Widerski, évidemment très heureux d'être l'un des auteurs du projet vainqueur. «Nous avons tout de suite bien aimé ce programme, l'ambiance à l'Espérance est très belle. D'ailleurs, nous y sommes revenus plusieurs fois, c'est un des concours où nous nous sommes le plus impliqués. Il y a une perméabilité partout où l'on passe et nous avons voulu la garder dans les bâtiments», a

INSTITUTION SPÉCIALISÉE FONDÉE AU XIX^E SIÈCLE

Fondée en 1872 par Auguste Buchet, l'institution L'Espérance occupe un site de 11 hectares au nord d'Etoy. Elle gère également des structures d'hébergement à Nyon, Rolle, Morges et des ateliers urbains à Gland. Ce site accueille quelque 300 personnes déficientes mentales, dont 220 en résidence. Pour encadrer ces personnes de tous les âges, ils sont environ 400 collaborateurs pour un équivalent de 300 postes à temps plein. Depuis peu, l'institution est également propriétaire d'un manège à l'Isle, qui provient d'un don datant de janvier 2014. L'Espérance y loue 15 boxes et cinq appartements. Le budget annuel d'une telle structure avoisine les 38 millions de francs. Son financement provient principalement des subventions du canton de Vaud et des contributions des bénéficiaires. ●

www.esperance.ch

continué Elena Farini. Tous deux avaient déjà travaillé pour une institution, à Leysin, où ils ont gagné le concours pour une structure d'hébergement médico-social de la Fondation Claire Magnin.

A Etoy, les projets de rénovation et de reconstruction sont estimés à quelque 30 millions de francs, dont une grande partie du financement provient de l'Etat. Le canton garantira notamment un emprunt que l'Espérance pourra effectuer auprès d'une banque. En parallèle, une Fondation de soutien a été créée avec pour but de récolter environ 20% du budget, soit quelque 6 millions de francs.

Du point de vue du calendrier, «les procédures sont relativement longues, mais nous espérons avoir le projet définitif pour la fin de l'année, puis imaginons déposer un permis de construire au printemps 2016, les travaux s'échelonnent, vraisemblablement entre 2016 et 2018», a répondu Nicolas Joye. ●

NYON L'entreprise Ouvrages métalliques SA va pouvoir s'agrandir.

Un droit de superficie très discuté

Un avis de droit, des coups de téléphone au préfet, un amendement transformé en vœu, une phrase du préavis supprimée... Et pour finir l'octroi d'un droit de superficie à Ouvrages Métalliques SA (OMSA) voté à l'unanimité!

Lors de sa dernière séance, le Conseil communal de Nyon devait se prononcer sur l'avenir d'une parcelle communale de

2927 m² à La Vuarpillière, à l'ouest de L'Orange mécanique. Si l'octroi d'un droit de superficie d'une durée de cinquante ans à OMSA – trop à l'étroit dans ses bâtiments actuels – n'a jamais été remis en cause, en revanche, les conditions de cet accord ont suscité des critiques de la part de certains élus de droite. Ils les qualifient «d'extrêmement intrusives». Notamment parce qu'OMSA n'a pas eu le même traitement que l'un de ses célèbres voisins, à savoir Hublot.

Pour eux, l'inscription d'un droit de préemption en faveur de la commune pour les lots qu'OMSA possède dans la PPE Vuarpillière 1 sur la parcelle voisine a été jugée contraignante.

Selon la Municipalité, la situation d'Hublot n'est pas la même.



Ouvrages Métalliques SA prévoit une extension sur le terrain voisin de ses locaux.

«Dans le cas présent, nous voulons soutenir l'artisanat local et la commune veut être informée de ce qui va se passer sur la parcelle voisine de la sienne!», a insisté Fabienne Freymond Cantone. Selon la municipale, il n'y a aucune altération du droit de propriété, mais

simplement l'obligation d'informer la Municipalité.

Autre contrainte, si OMSA loue des surfaces à des artisans dans son futur bâtiment, cette entreprise devra soumettre les baux à la commune pour validation. ● MCF

TRIBUNAL

Prison avec sursis pour l'exhibitionniste du web

Le Tribunal de police de La Côte a condamné à une peine de neuf mois de prison avec sursis quatre ans le quadragénaire qui s'exhibait sur internet devant des mineurs (La Côte du 1^{er} avril). Le sursis est subordonné à la poursuite d'une thérapie.

La Cour s'est montrée légèrement plus clément que le Ministère public, qui avait requis dix mois de prison. Les septante jours de prison préventive déjà effectués sont déduits de cette peine et l'homme devra encore s'acquitter de l'entier des frais de justice, soit plus de 11 000 francs.

Rappelons que de 2008 à fin 2012, ce quadragénaire avait pris l'habitude de s'exhiber et se

masturber par webcam interposée avec des jeunes filles mineures.

Le quadragénaire leur avait également demandé de lui montrer leur poitrine et leur sexe. Lors d'une perquisition à son domicile, les policiers avaient découvert une dizaine de fichiers comportant de la pornographie dure et de la zoophilie. Il est donc également condamné pour pornographie.

L'homme s'était dénoncé, et avait suivi de sa propre initiative une thérapie. Depuis son arrestation, il verse également chaque mois une somme à une association qui vient en aide aux adolescents et enfants confrontés à des abus sexuels. ● DS

PUBLICITÉ

Home Literie bico

Bico / Offre spéciale Pâques
Jusqu'au samedi 11 avril 2015
Mauverney 18b, 1196 Gland
022 / 364 54 64 / 079 / 622 10 56